



ÉTAT DES LIEUX DE LA COMMISSION LOCALE DE NORMALISATION

NOTE DE SYNTHÈSE PARTAGÉE

Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'économie de la construction et les plans de financement du logement social, jusqu'à la détermination des loyers à La Réunion

Sommaire

PARTIE 1 : LA COMMISSION LOCALE DE NORMALISATION DE LA RÉUNION	3
<i>Rappel du contexte, des finalités et des objectifs</i>	<i>3</i>
<i>Avancées et actions engagées.....</i>	<i>6</i>
PARTIE 2 : ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES	8
<i>Évaluation des actions engagées</i>	<i>8</i>
<i>Difficultés restantes.....</i>	<i>9</i>
CONCLUSIONS.....	12
ANNEXE 1 - NOTIONS (Extraits du Manuel du rédacteur des NF DTU – DG 100).....	13
ANNEXE 2 – FONCTIONNEMENT SCHÉMATIQUE DE LA COMMISSION LOCALE DE NORMALISATION	14
ANNEXE 3 – GLOSSAIRE	15

PARTIE 1 : LA COMMISSION LOCALE DE NORMALISATION DE LA RÉUNION

Rappel du contexte, des finalités et des objectifs

« La normalisation est une activité d'intérêt général qui a pour objet de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations ».

Le BNTEC est un bureau de normalisation sectoriel qui fonctionne par délégation d'AFNOR, conformément au décret n°2009-697 du 16 juin 2009 et de la norme NF X50-088, relative à l'activité des bureaux de normalisation. Sa mission est d'assurer le travail normatif qui s'effectue dans les commissions de normalisations œuvrant dans son champ d'intervention, défini en 1990 par l'AFNOR et le ministère de l'industrie, et correspondant aux métiers du bâtiment : normes de travaux, normes de produits issus de certaines filières, et normes de dimensionnement d'ouvrages.

Les activités du BNTEC sont principalement axées sur la mise en œuvre des produits de construction, avec l'élaboration et la mise à jour des normes NF DTU notamment. Historiquement, les DTU résultent de l'unification des cahiers des charges, clauses et spécifications techniques disparates, qu'imposaient dans les marchés de travaux les divers maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages. Ils ont été créés en 1958 par le CSTB. Le statut de norme française leur a été attribué en 1993. À partir de 2006, ils ont porté la référence « NF DTU ». Les NF DTU sont composés de plusieurs parties :

- Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (CCT) ;
- Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (CGM) ;
- Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (CCS) ;
- Et d'éventuelles partie 3 et suivantes : constituées de mémento, guides ou règles de calcul...¹

Le BNTEC gère 92 commissions de normalisation. Sur 38 d'entre elles, actuellement actives, 27 sont en charge de NF DTU. Ce sont elles qui préparent et mettent au point les projets de normes françaises en vue de leur homologation et de leur publication par l'AFNOR.

Ces commissions assurent également le suivi des travaux de normalisation et la défense des positions françaises dans les instances européennes et internationales (CEN et ISO). Plus de 87 réunions se seront tenues en 2022 : commissions françaises, comités techniques et groupes de travail.

¹ Extrait du « Manuel du rédacteur de NF DTU - DG 100 »

36 normes provenant du BNTEC auront été publiées à fin décembre 2022 :

- 17 normes d'origine européenne ou internationale, dont 11 nouvelles ;
- Et 19 normes d'origine française, dont 5 nouvelles.

En outre, près de 71 examens systématiques auront été clôturés ou lancés à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Au 1er janvier 2023, le programme de normalisation du BNTEC comprend 170 projets en cours d'élaboration :

- 72 documents d'origine européenne ou internationale, dont 65 % de révisions ;
- Et 98 documents d'origine française, dont 72% de révisions.

La commission locale de normalisation de La Réunion, antenne du BNTEC, est pilotée par la Fédération Réunionnaise du BTP (FRBTP) en sa qualité de membre de l'association BNTEC. Elle a été créée en juillet 2017, à l'issue du rapport d'information n°601 de juin 2017 commandé par la délégation Sénatoriale à l'Outre-mer. La commission locale de normalisation de La Réunion est également née du besoin des assureurs et des entreprises, après parution du rapport SYCODES, d'adapter les DTU aux conditions climatiques et territoriales pour limiter le coût des sinistres et l'augmentation des contrats d'assurance.

L'antenne réunionnaise du BNTEC est une boîte à outils normative. Elle contribue à l'élaboration des normes professionnelles en proposant des amendements, des annexes, et même la création de DTU à part entière, répondant aux besoins et particularités locales :

- Des spécificités climatiques : conditions cycloniques de type pluies et vents forts, humidité, rayonnement d'UV plus important qu'en métropole, etc. ;
- Un haut niveau de sinistralité relevé par le rapport SYCODES, dont 90% des désordres sont liés à des problèmes d'inadaptation des DTU aux prescriptions métropolitaines ;
- Une intolérance à l'approximation dans la mise en œuvre, notamment en termes de couverture, charpente, façades et menuiseries.

Au sein de la commission locale de normalisation, les groupes d'experts (GE), composés des différents acteurs de la filière du BTP à La Réunion, s'organisent selon les thématiques souhaitées et désignent des animateurs de groupe.

Les animateurs de groupe jouent un rôle stratégique et organisationnel vis-à-vis des sujets à proposer et à prioriser. Ils rédigent les avant-projets de NF DTU. À ce titre, ils sont formés par le secrétaire du BNTEC à la rédaction et à la révision d'un NF DTU.

Le secrétariat local du BNTEC met à jour le planning d'exécution des travaux des GE identifiés. Il intercède pour les GE auprès des commissions nationales du BNTEC. Il a un rôle central d'interface et maîtrise parfaitement le système français de normalisation ainsi que son mode de fonctionnement.

Toute proposition d'amendement ou de création d'un NF DTU s'intègre dans le processus d'élaboration, d'échanges et de validation suivant :

- Inscription au programme ;
- Rédaction d'un avant-projet ;
- Travail en commission ;
- Enquête publique (entérinée par le GCNorBât DTU) ;
- Dépouillement d'enquête ;
- Homologation et publication.

Dans ce processus, les avant-projets font l'objet de questionnements et d'allers-retours avec le GCNorBât, qui a pour fonction d'entériner les DTU.

Si la commission locale de normalisation bénéficie du soutien opérationnel du BNTEC national, et du soutien matériel et humain de la FRBTP, en 2017, son fonctionnement était financé par le Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique (PACTE) qui a pris fin le 31 décembre 2019.

Les travaux de la commission locale ont alors été interrompus pendant presque 1,5 an, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle **convention de financement** en date du 2 juin 2021 entre la DEAL Réunion et la FRBTP.

L'objectif de travail fixé par cette convention est de créer ou d'adapter les NF DTU suivants :

- **Structure :**

- 20.1 « Ouvrage en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs » ;
- 32.3 « Construction d'ossatures en acier pour maisons et bâtiments résidentiels ».

- **Couverture :**

- 40.35 « Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues » ;
- 40.36 « Couverture en plaques aluminium prélaqué ou non » ;
- 40.32 « Couverture en plaques ondulées métalliques ».

- **Étanchéité :**

- 43.1 « Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine » ;
- 43.3 « Mise en œuvre des toitures en tôles d'acier nervurées avec revêtement d'étanchéité ».

- **Isolation :**

- 45.3 « Systèmes d'isolation thermique par l'extérieur avec bardage avec lame d'air ventilée ».

- **Menuiseries :**

- 36.5 « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures ».

- **Équipements – Chauffe-eau solaire – Eaux pluviales :**

60.11 « Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et d'eaux pluviales ».

- **Et Façade (en option) :**

42.1 « Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères ».

Cette convention de financement d'une durée initiale de 24 mois arrive à échéance au 2 juin 2023. Afin de poursuivre le développement de la commission locale de normalisation, la FRBTP a sollicité, en janvier 2023, une prorogation de la convention pour une année supplémentaire.

Avancées et actions engagées

Dès juillet 2017, quatre **groupes d'experts** avaient été constitués pour travailler sur les problèmes d'enveloppe identifiés dans le rapport SYCODES :

- Groupe 1 : Gros Œuvre
- Groupe 2 : Clos Couvert
- Groupe 3 : Aménagement / Finitions
- Groupe 4 : Équipement Techniques

Ces GE métiers regroupent l'ensemble des acteurs de la construction en fonction des sujets traités : maitres d'ouvrage, maitre d'œuvre, bureaux de contrôle, bureaux d'études, experts bâtiment, assureurs, formateurs, industriels, et entreprises.

Actuellement, deux groupes d'experts sur quatre sont actifs. Le BNTEC est en attente de réactivation des autres groupes.

Parmi les onze NF DTU fixés en **objectif de travail** en annexe 1 de la convention signée entre la DEAL Réunion et la FRBTP, cinq sont en cours d'adaptation :

- ➔ Les NF-DTU **40.35, 40.36, et 40.32** sont en cours de travaux par le GE Clos Couvert qui a repris les travaux initiés en 2018. Le document martyr est en attente d'arbitrage et de corrections. La diffusion de l'avant-projet était prévue mi-2022 au GCNorBât. Pour ces travaux, huit réunions se sont déjà tenues. Prochaine réunion prévue en mai 2023.
- ➔ Le NF DTU **36.5** est en cours de travaux par le GE Équipement Techniques qui a repris les travaux initiés en 2018 et participé à la commission de normalisation nationale. Actuellement, le GE balaye les commentaires pour rédiger un avant-projet modifié qui devrait être de nouveau

mis en enquête publique fin 2023. Pour ces travaux, six réunions se sont déjà tenues. Dernière réunion tenue le 11 avril 2023.

- ➔ Le NF DTU **20.1** est en cours de travaux par le GE Gros Œuvre qui a participé à la commission de normalisation nationale. Actuellement, la phase de dépouillement des commentaires issus de l'enquête publique est terminée. Les travaux de réécriture ont débuté.

Les travaux, déjà initiés pour deux autres NF DTU, sont relancés :

- Le NF DTU **43.3** : le Secrétaire de Commission de Normalisation (SCN) du BNTEC Réunion se charge de solliciter les membres intéressés et disponibles pour travailler et faire des propositions de travaux sur ce DTU.
- Le NF DTU **43.1** : le SCN du BNTEC Réunion se charge de solliciter les membres intéressés et disponibles pour travailler et faire des propositions de travaux sur ce DTU.

Deux DTU sont en phase de démarrage :

- La commission envisage l'inscription en avant-projet du NF DTU 60.11, dans le cadre d'une proposition d'amendement ou d'annexe. Un argumentaire est en cours de rédaction.
- Il avait été évoqué en option la participation aux travaux du NF DTU 42.1. Les membres de la commission ont proposé la création d'une partie « Réunion » NF DTU 42.2, et un amendement sur une application du procédé relatif au bâti neuf. Les travaux d'adaptation et de création sont à démarrer.

À noter que les travaux liés à deux des DTU fixés en objectif de travail n'ont pas démarré. Il s'agit des NF DTU :

- 32.3 - « Construction d'ossatures en acier pour maisons et bâtiments résidentiels » ;
- et 45.3 - « Bâtiments neufs isolés thermiquement par l'extérieur ».

PARTIE 2 : ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES

RENCONTRÉES

Évaluation des actions engagées

Le SCN de la Réunion et l'Agence Qualité Construction (AQC) continuent de travailler ensemble. Leurs échanges permettent d'identifier la documentation utile aux travaux d'adaptation et de partager les solutions traitant de la problématique.

Le travail de collaboration avec les industriels, leurs assurances, ainsi que les entreprises est important pour les membres de commissions. Il leur permet d'obtenir des éléments essentiels à l'adaptation des normes. Les Bureaux de Contrôle, OC DIDES et DEKRA, participent également aux travaux de la commission BNTEC Réunion.

En outre, le SCN de la Réunion s'est rapproché des maitres d'ouvrage et notamment de la SHLMR afin de définir certains enjeux, d'obtenir les éléments de dimensionnement associés aux travaux menés par les organismes et d'enrichir les données existantes.

Pour le NF DTU 40.35 « Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues » : cinq réunions se sont tenues, en 2021 et en 2022, pour traiter des 165 commentaires émis lors de la phase de « pré-enquête ». Des réunions spécifiques ont été organisées pour préciser des points particuliers. D'autres doivent encore être organisées sur les sujets tels que solaristes, maitres d'ouvrage et isolants pincés notamment, avant la rédaction et la formalisation de l'avant-projet définitif. Néanmoins, les seuls travaux en cours sur ce sujet concernent la « Partie 3 – Réunion ». La commission nationale ne prévoit pas pour l'instant de réviser ce NF DTU, pour lequel aucun calendrier n'est fixé.

Les travaux du NF DTU 40.36 « Couverture en plaques nervurées d'aluminium prélaqué ou non » sont portés en parallèle des travaux du NF DTU 40.35.

Un argumentaire est en cours de rédaction pour le NF DTU 40.32 « Couverture en tôles d'acier ondulées, avant inscription en avant-projet.

Des commentaires sont émis tous les mois sur le NF DTU 36.5 « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures ».

Concernant le NF DTU 20.1 « ouvrage en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs », 89 pages de commentaires ont été transmises et doivent être étudiées, avant de lancer les travaux de réécriture de l'avant-projet. L'objectif calendaire prévoyant une publication de ce dernier fin 2021 n'est pas atteint.

Les travaux menés par les groupes d'experts au sein de la commission locale de normalisation sont pointillés et détaillés. Ils s'inscrivent dans un système complexe et long de concertation de validation et d'instances nationales, souvent en déconnexion avec les enjeux techniques et calendaires du territoire réunionnais.

Difficultés restantes

Des travaux qui n'ont pas encore démarré

De manière globale, les difficultés sont récurrentes et identiques pour tous les sujets :

- Volume conséquent de travail à réaliser, compte tenu du rattrapage nécessaire ;
- Manque de temps ;
- Et difficultés à mobiliser simultanément l'ensemble des acteurs volontaires.

Des procédures de normalisation longues et épuisantes

La commission locale de normalisation a fourni de premiers résultats, mais les travaux de normalisation et les process imposés par l'AFNOR sont longs.

Une fois l'étape d'inscription au programme réalisée, le délai moyen pour l'établissement d'un document martyr est d'environ 2 ans. Les groupes d'experts partent d'un DTU national qu'ils complètent ou qu'ils amendent. Ce travail se déroule sur plusieurs vendredi après-midi notamment et consiste en la rédaction d'un texte et à la réalisation d'annexes graphiques.

Passés les propres délais de validation avant « mise à enquête » du BNTEC national et du GCNorBât, l'avant-projet proposé par la commission locale est ensuite soumis à enquête publique pendant 6 mois environ. Commence ensuite la phase de dépouillement d'enquête, ouvrant sur l'étude de chaque commentaire émis. Une fois ce travail terminé, le document martyr est réécrit pour être renvoyé au BNTEC national. Il est de nouveau soumis à validation du GCNorbât chargé de son homologation, pour intégration en révision AFNOR en fonction des dates retenues dans son calendrier des thématiques. Le NF DTU, ainsi créé ou modifié, est ensuite publié par l'AFNOR.

Les travaux de normalisation nécessitent donc une véritable implication des professionnels participant aux groupes de travail, dans la durée. Or, ces derniers sont bénévoles et prennent du temps sur leurs activités professionnelles et personnelles pour y participer. Leur investissement est donc coûteux en temps humain et en frais d'inscription, et il n'est pas financé.

Une participation réservée de certains experts

Au sein des groupes d'experts, certains secteurs manquent à l'appel et sont encore très peu représentés. Chacun a ses raisons. Les industriels par exemple ont un niveau de réticence élevé au partage de leur savoir-faire. Les petits artisans travaillent à une échelle différente et ne disposent ni de bureaux d'études ni d'experts.

Ces secteurs ne perçoivent pas l'intérêt à participer aux groupes de travail. Leur représentation est toujours portée par leurs organisations professionnelles et dépend des moyens ou objectifs de chacune d'elles.

Aussi, il est important de ne convier que les parties susceptibles de devenir des parties prenantes au projet. En effet, inviter systématiquement des organismes non intéressés par certains sujets, pourrait conduire à les démobiliser.

La nécessité de maintenir une lecture économique des prescriptions

Dans le cadre de leurs travaux, les experts et animateurs de groupe ont pour objectif de prescrire des conditions idéales de mise en œuvre, tout en maintenant un coût global abordable. Il s'agit d'un défi indéniable à prendre en compte au titre des difficultés quotidiennes rencontrées par la commission locale de normalisation dans l'avancée de ses travaux.

Une commission locale de normalisation à la recherche d'un financement pérenne...

Créée en 2017, la commission locale de normalisation a été financée par le PACTE jusqu'en 2019. Ses travaux se sont interrompus jusqu'en 2021, quand une convention de financement a pu être signée avec la DEAL Réunion, mais dont la durée s'avère en décalage avec les délais de rédaction, d'instruction et de validation des NF DTU. Cette dernière arrive à échéance en juin 2023.

L'absence de financement pérenne n'aide pas les acteurs internes et externes à la commission à se projeter et à s'investir totalement dans les travaux à entreprendre. Elle engendre un sentiment d'insécurité chez les secrétaires successifs de commission, dont le poste manque de vision à long terme.

... Et dépendante d'un planning de révision ou de création des NF DTU décidé au niveau national

La vision de la commission locale de normalisation s'en trouve d'autant plus réduite que le planning de révision ou de création des NF DTU est unilatéralement décidé au niveau national. Ceci est un frein au niveau de production des documents normatifs. Certaines révisions nationales n'interviennent que tous les 5 à 6 ans. Aussi, il peut se passer 8 à 10 ans entre l'inscription d'un projet et sa publication finale. En témoignent quelques illustrations extraites du dernier calendrier national transmis :

- ❖ Extrait du planning national pour le DTU 40.35 : « Travaux décidés mais calendrier non fixé »

Couverture métallique (commission BNTec P34A)						
Titre	Référence	Indice de classement	Inscription	Enquête publique	Dépouillement	Publication
DTU 40.35						
Travaux de bâtiment - Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (révision)	NF DTU 40.35 P1-1	P34-205-1-1	Travaux décidés mais calendrier non fixé			
Travaux de bâtiment - Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (révision)	NF DTU 40.35 P1-2	P34-205-1-2	Travaux décidés mais calendrier non fixé			
Travaux de bâtiment - Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (nouveau)	NF DTU 40.35 P2	P34-205-2	Travaux décidés mais calendrier non fixé			
Travaux de bâtiment - Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues - Partie 3 : Adaptation aux spécificités de l'île de La Réunion (nouveau)	NF DTU 40.35 P3	P34-205-3	22/11/2019	15/06/2023		15/06/2024

- ❖ Extrait du planning national pour le DTU 36.5 : « Inscription du projet en 2017 – publication envisagée en 2024 »

Travaux de menuiseries (commission BNTec P20M)						
Titre	Référence	Indice de classement	Inscription	Enquête publique	Dépouillement	Publication
DTU 36.5						
Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (révision)	NF DTU 36.5 P1-1	P20-202-1-1	20/11/2017	15/06/2023		15/06/2024
Travaux de bâtiment - Mise en oeuvre des fenêtres et portes extérieures - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (révision)	NF DTU 36.5 P1-2	P20-202-1-2	20/11/2017	15/06/2023		15/06/2024

CONCLUSIONS

Sous l'égide de l'AFNOR, les principales normes techniques professionnelles sont produites au niveau national, par le BNTEC pour le BTP. Les acteurs du bâti tropical font face à une « hypercentralisation des démarches (...) d'élaboration des normes » alors que les informations pertinentes ne sont pas disponibles au niveau central. Ils sont contraints d'appliquer à l'identique les normes du territoire métropolitain, alors que bon nombre de DTU ne s'appliquent pas Outre-mer. À ce jour, les ultramarins de la construction se trouvent sans référentiel validé sur un nombre significatif de techniques courantes. Or, le besoin en référentiels spécifiques n'est plus à prouver.

Dans le cadre de la décentralisation des démarches de certification de produits et de matériau, la commission locale de normalisation aura un rôle majeur à jouer, notamment pour la territorialisation des normes professionnelles et procédures associées.

En effet, la Communauté Européenne révisé actuellement le Règlement « Produits de Constructions » (RPC). Elle prévoit d'y intégrer un article spécifique permettant aux Régions Ultrapériphériques (RUP), dont fait partie La Réunion, de mettre en place leur propre procédure de certification par équivalence et de recours aux matériaux. Il s'agit d'un processus très long qui prendra encore deux années environ. Une fois le RPC révisé et publié par la Communauté Européenne, un décret en Conseil d'État transposera le RPC révisé en droit français. Il cadrera la procédure dérogatoire accordée et la mise en place d'instances locales dédiées.

Il est ainsi possible que bon nombre des difficultés rencontrées aujourd'hui diminuent, notamment la durée des publications liée à un processus centralisé et à un calendrier national.

Dans l'attente de cette évolution, signe de progrès, il faut pouvoir soutenir le fonctionnement de la commission locale de normalisation de La Réunion. La normalisation est d'ailleurs considérée par le décret n°2009-697 du 16 juin 2009 comme une activité d'intérêt général. Il est donc important qu'elle puisse en priorité pérenniser son financement, et que les pistes existantes en la matière fassent l'objet d'un suivi particulier au cours de l'année à venir.

ANNEXE 1 - NOTIONS (Extraits du Manuel du rédacteur des NF DTU – DG 100)

A quoi servent les NF DTU ?

D'une manière générale et sauf exception, les normes sont des textes d'application volontaire. Elles s'appliquent parce qu'elles sont mentionnées dans un contrat (marché).

Les NF DTU proposent des clauses types. Ils constituent des pièces types d'un marché de travaux entre l'entrepreneur de bâtiment et son client (généralement le maître d'ouvrage).

Les NF DTU sont destinés à être contractualisés : le CCT et le CGM sont conçus en vue d'être cités dans les clauses techniques du marché. Le CCS est conçu pour être cité dans les clauses administratives du marché.

Avant la conclusion du marché, les NF DTU sont destinés à être des pièces intégrées au dossier de consultation des entreprises.

Il en découle que les NF DTU ne peuvent être considérés ni comme réglementaires, ni « de facto » obligatoires, puisque leur prise en compte dans les marchés relève du simple accord contractuel entre les parties intéressées.

Cet aspect est repris dans l'avant-propos commun à tous les NF DTU.

Que contiennent les NF DTU ?

Garder à l'esprit que :

1) C'est le client qui s'exprime dans le NF DTU en indiquant à l'entrepreneur comment il souhaite que l'ouvrage soit réalisé.

2) Le maître d'ouvrage ne donne pas un cours à l'entrepreneur, il s'adresse à un professionnel. Un NF DTU doit inclure des figures (schémas, dessins...) pour donner des exemples de solutions à des problèmes techniques identifiés. Ces figures illustrent les prescriptions techniques figurant dans le texte normatif.

Elles ne doivent pas permettre l'identification d'un produit en particulier.

Le NF DTU contient des spécifications qui, suivies par l'entreprise, sont réputées permettre la réalisation d'un ouvrage répondant aux attentes du maître d'ouvrage (stabilité, usage, pérennité).

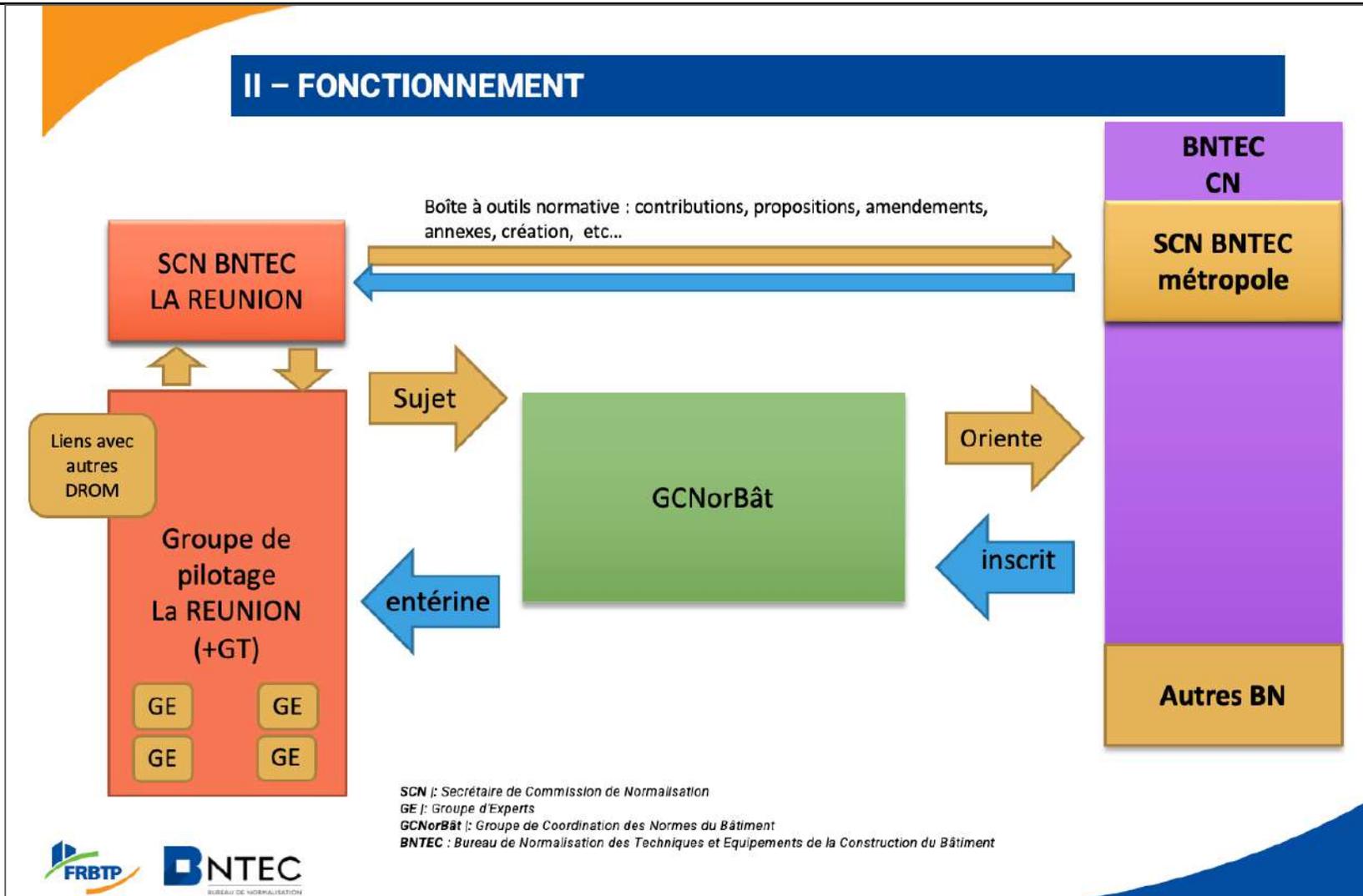
Il traduit l'expérience reconnue et réussie. Il indique les moyens à utiliser pour réaliser l'ouvrage.

Le NF DTU ne décrit pas la manière de répondre aux exigences réglementaires.

La collection NF DTU constitue un corpus normatif, écrit et reconnu comme appartenant aux règles de l'art. Il s'appuie sur l'expérience des professionnels. Il ne traite pas des techniques ou applications innovantes (par exemple les procédés sous avis techniques) ou confidentielles (de peu d'usage). Sauf indication particulière le domaine d'application des NF DTU ne vise pas les ouvrages des bâtiments existants. Si le DTU traite des travaux de rénovation, ceci doit être clairement indiqué dans le domaine d'application.

Les techniques anciennes d'application peu répandue ne rentrent pas dans le cadre de la collection NF DTU. Le NF DTU contient des spécifications claires et vérifiables par les contractants.

ANNEXE 2 – FONCTIONNEMENT SCHÉMATIQUE DE LA COMMISSION LOCALE DE NORMALISATION



ANNEXE 3 – GLOSSAIRE

AFNOR : Association Française de Normalisation

AQC : Agence Qualité Construction

BNTEC : Bureau de Normalisation des Techniques et Équipements de la Construction du Bâtiment

CCS : Cahier des Clauses administratives Spéciales types

CCT : Cahier des Clauses Techniques types

CCFAT : Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques

CEN : Comité Européen de Normalisation

CGM : Critères Généraux de choix de Matériaux

DPM : Documents Particuliers du Marché

DTU : Document Technique Unifié

FRBTP : Fédération Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics

GCNorBât : Groupe de Coordination des Normes du Bâtiment

GE : Groupes d'Experts

ISO : Organisation internationale de normalisation

NF : Norme Française

PACTE : Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique

RPC : Règlement Produits de Constructions

RUP : Région Ultrapériphérique

SCN : Secrétaire de Commission de Normalisation

SYCODES : SYstème de COLlecte des DÉSordres

XP DTU : Norme expérimentale française